



Programme Redevabilité

Recrutement de consultants/es pour l'élaboration d'un module de formation sur la redevabilité électorale

Termes de Référence

TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
1.1	Généralités sur les élections	2
1.2	Analyse de la situation politique et d'organisation des élections au Bénin Signet non défini.	Erreur !
1.3	Présentation du programme redevabilité et justification de l'action Signet non défini.	Erreur ! Signet non défini.
2.	OBJECTIFS ET LIVRABLES DU PRESENT MARCHE	3
2.1	Objectifs	3
2.2	Livrables	4
3.	DEMARCHE METHODOLOGIQUE	4
4.	CHRONOGRAMME ESTIMATIF DU PROCESSUS	5
5.	PROFIL DES CONSULTANTS	5
6.	COMMENT POSTULER	5
7.	SOUSSION DES OFFRES	5

Un programme multi-acteurs où les porteurs de responsabilités, les détenteurs de droits et les acteurs de l'interface (médias et institutions de régulation et de contrôle) œuvrent ensemble à l'amélioration de la qualité des services sociaux de base à travers la mise en application des principes de redevabilité mutuelle.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Généralités sur les élections

Dans les régimes démocratiques fonctionnant selon le principe du gouvernement représentatif, la fonction première de l'élection est de permettre aux citoyens de choisir leurs représentants dans les diverses structures du pouvoir (Parlement, conseil municipal, etc.).

Il s'agit d'un droit universel reconnu à chaque citoyen par plusieurs textes et instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux comme la déclaration universelle des droits de l'homme (article 21) ou encore le pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 25).

En tant que droit humain, chaque pays porte la responsabilité de garantir à chacun de ses citoyens les conditions et le cadre conformes aux normes internationales pour la jouissance de ce droit. Ces normes internationales concernent les principaux domaines de l'évaluation électorale notamment :

1. Le contexte politique ;
2. Le cadre juridique :
 - a. Législation relative aux élections
 - b. Système électoral
3. La gestion électorale
 - a. Le travail de l'Organisme de Gestion Électorale (OGE)
 - b. L'éducation civique ;
4. L'inscription des électeurs au registre électoral ;
5. L'inscription des partis politiques et des candidats ;
6. La campagne électorale ;
7. Les médias ;
8. Les plaintes et recours ;
9. Les droits de l'homme ;
10. La société civile ;
11. Le vote et le comptage des votes ;
12. Le dépouillement, la publication des résultats et le contexte post-électoral.

Si la redevabilité d'une manière générale renvoie à la notion de responsabilité du gouvernant vis-à-vis du droit du citoyen, alors on pourrait parler de redevabilité électorale lorsqu'il s'agit de mettre en place des conditions conformes aux normes et standards internationaux qui garantissent au citoyen la jouissance son droit d'être éligible et électeur et protègent l'intégrité de son vote.

L'Etat à travers ses institutions (Assemblée Nationale, Organe de gestion des élections et juges des contentieux électoraux) est redevable vis-à-vis du citoyen de l'organisation régulière d'élections libres, transparentes et conformes aux normes internationales. C'est pourquoi on parle de plus en plus de la "redevabilité électorale" sans toutefois donner un contenu précis à ce néologisme.

Le Bénin, en adhérant à certaines organisations universelles régionales qui prônent la gouvernance démocratique comme les Nations Unies, l'Union Africaine, la CEDEAO et la Francophonie, reconnaît implicitement en tant qu'état sa responsabilité à garantir à ses citoyens des élections périodiques conformes aux normes et standard internationaux conformément aux instruments juridiques et légaux nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux qu'il a ratifié.

Au nombre de ces instruments, on peut citer :

- Le pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ;
- La Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination Raciales (CIEDR) ;
- La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'endroit des Femmes (CEDEF) ;
- La Convention des nations unies Contre la Corruption ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ;
- La charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
- Protocole Démocratie et bonne gouvernance
- Etc.

Pendant plus d'une trentaine d'années, le Bénin a enregistré une stabilité politique basée sur le multipartisme intégrale et l'organisation régulière d'élections libres et apaisées ayant permis plusieurs alternances à tous les niveaux de responsabilités politiques.

Ces cinq dernières années, ces acquis démocratiques qui font la fierté du pays tant au niveau régional qu'international semblent être mise en cause du fait du manque de large consensus national et des interprétations des réformes voulues et opérées par le Gouvernement.

Ce recul démocratique interpelle toutes les parties prenantes au processus électoral y compris les partenaires techniques et financiers qui ont besoin d'un climat social et politique apaisé pour pouvoir apporter leur l'appui au développement.

La coopération suisse, partenaire du Bénin depuis plus de 50 ans, a toujours inscrit la gouvernance démocratique dans ses domaines prioritaires de coopération avec le Bénin.

C'est pourquoi à travers l'Outcome 3 "La redevabilité sociale, financière et électorale a progressé à travers le renforcement des institutions de régulation et de contrôle" du programme Redevabilité, elle apporte un appui technique et financier à la Commission Electorale Nationale Autonome et à la Plateforme Electorale des Organisations de la Société civile pour des élections conformes aux normes et standard internationaux.

Même si le l'expression "Redevabilité électorale" semble être nouvelle, il faut souligner qu'à partir de son approche de définition , on peut déduire qu'elle a un contenu qui existe de façon disparate dans plusieurs documents et pratiques des institutions de promotion de la gouvernance démocratique comme par exemple le recueil des normes sur les élections de l'Union Européenne, le manuel d'évaluation du centre Carter qui traite des obligations et normes électorales et les formations modulaires BRIDGE.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme redevabilité, l'Unité de Gestion du programme envisage de recruter un binôme de consultant dont la mission serait de réunir les savoirs et connaissances qui existent dans un document unique et inédit sur la redevabilité électorale et de former les acteurs du processus électoral.

Les présents termes de référence précisent le contenu de cette mission.

2. OBJECTIFS ET LIVRABLES

2.1 Objectifs

L'objectif général de la mission est d'amener les acteurs du processus électoral à s'approprier la notion de redevabilité électorale. De manière spécifique, il s'agira pour le binôme de

consultants, en collaboration étroite avec l'UGP et de façon spécifique la spécialiste de renforcement des capacités de :

- Produire une note conceptuelle sur le contenu de la redevabilité électorale sur la base de la documentation existante sur la redevabilité et les élections dans le contexte béninois, sous régional comme international ;
- Produire un module de type BRIDGE sur la redevabilité électorale et former les acteurs du processus électoral lors d'un des ateliers BRIDGE que l'UGP organisera au cours de cette année.

2.2 Livrables

Les livrables de la Mission sont :

- Une note méthodologique de la mission ;
- Un rapport de la séance de cadrage de la mission ;
- Une note conceptuelle sur la redevabilité électorale avec en annexe un recueil des textes et instruments juridiques et légaux nationaux, régionaux et internationaux qui traite des normes électorales ;
- Un module de formation sur la redevabilité électorale suivant l'approche de BRIDGE en format PowerPoint suivant le modèle du programme redevabilité ;
- Un cahier de l'apprenant suivant le modèle du programme redevabilité ;
- Un rapport de formation ;
- Un rapport général de la mission

3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La mission sera réalisée suivant une approche méthodologique interactive et inclusive faite de recherche documentaire de séances d'entretien et de moments de restitution. Les consultants proposeront une approche méthodologique détaillée avec un chronogramme d'exécution qui sera soumis à validation lors de la séance de cadrage de cette mission. Cette mission est essentiellement scindée en cinq étapes à savoir :

- **L'étape préparatoire** : rédaction de note méthodologique et du chronogramme de la mission) ;
- **La séance de cadrage** : (présentation de la compréhension de la mission, et validation de l'approche méthodologique et du chronogramme de la mission et rédaction du rapport de la séance de cadrage
- **La soumission de la note conceptuelle** qui fera objet d'une validation au cours d'un atelier ;
- **L'élaboration du Module de formation** : élaboration et soumission à validation du module de formation
- **La formation des acteurs du processus électoral** : formation de l'ensemble des parties prenantes du processus électoral ;
- **Le rapportage** : rédaction du rapport de formation et du rapport global de la mission

4. DUREE ESTIMATIF DU PROCESSUS

La consultation se déroulera sur la période de deux mois à partir de la date de signature du contrat. Les consultants doivent en tenir compte pour proposer leur note méthodologique et chronogramme.

5. PROFIL DES CONSULTANTS

Les profils recherchés pour cette mission sont :

Consultant principal :

- Facilitateur Senior BRIDGE ayant au moins 15 années d'expérience en matière de formation et d'assistance électorale ;
- Avoir facilité au moins 5 à 10 ateliers BRIDGE au cours des trois dernières années dans plusieurs pays ;
- Niveau d'étude équivalent au Bac + 5 ;

Consultant associé

- Avoir une expérience professionnelle de 10 ans dans le domaine des élections avec un organe en charge des élections, une ONG spécialisée dans les élections, ou une organisation internationale qui intervient dans le domaine des élections et de la gouvernance ;
- Avoir animé des sessions de formation sur les élections au cours des trois dernières années
- Avoir un niveau d'études au moins équivalent au bac+4 ;
- Être juriste de formation et/ou avoir participé à plusieurs missions d'observation électorales dans plusieurs pays seraient un atout.

6. COMMENT POSTULER

Le présent appel d'offre est ouvert à des binômes de consultants.

Tout renseignement peut être demandé à l'adresse mail suivante : redevabilite.benin@gfa-group.de

Les personnes intéressées par cette consultation doivent soumettre à l'UGP du Programme Redevabilité un dossier de candidature composé des pièces suivantes :

1. Un curriculum vitae mis à jour et détaillé ;
2. Une lettre de manifestation d'intérêt détaillant, entres autres leurs compétences pour la réalisation des tâches décrites ci-dessus, leur expérience professionnelle, notamment en matière d'élaboration de contenu de formation, ainsi que leur maîtrise des problématiques des élections en Afrique et de la gouvernance (redevabilité).
3. Une note méthodologique indiquant la compréhension de la commande et la démarche de travail pour aboutir aux résultats attendus. Dans la note méthodologique les consultants doivent également confirmer leur engagement/ disponibilité par rapport aux délais prévisionnels envisagés pour la réalisation de la mission ;
4. Une proposition financière présentant le montant total proposé.

7. SOUMISSION DES OFFRES

Les offres établies en langue française et en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies, marquées comme telles, doivent être déposées sous plis fermés au

Secrétariat du Programme Redevabilité au plus tard le vendredi 26 juin 2023 à 12 heures précises.

UGP Programme Redevabilité/GFA

Lot M 8

Quartier les cocotiers (Haie vive)

Rue du collège Océan

Cotonou – Bénin

[Google Maps](#)

NB : L'UGP se réserve le droit de ne pas donner de suite à ce processus.